Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260330-2026_03_09_09-DE

Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement SAINT-MALO
Canton : PLEINE-FOUGÈRES

COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU **30 MARS 2026**

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
23 mars 2026	- 8 AVR. 2026	15	15	15

Le **trente mars** deux mil **vingt-six**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, Maire.
Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Patrice LEJEANVRE, Nathalie GERARD, Michel ROQUAIS, Marie THEBAULT, Sébastien HILRPON, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Lisa-Marie COUSIN, Maël BODIN, Stéphanie RACLE, Jean-Philippe LIARD, Elodie MOULIN
Présent par procuration :
Absent excusé :
Absents :
Secrétaire de Séance : Mme Marine HEUDES
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes
le : - 8 AVR. 2026
et publication ou notification
du : - 8 AVR. 2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 20h10

Délibération N°2026-03-09/09 :

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
☞ **Renouvellement de la convention mission d'assistance technique**

Le Maire rappelle que la Commune possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration de capacité de 400 équivalents – habitants.

Il explique que dans le cadre de la réglementation en vigueur, **le Département propose aux collectivités éligibles pour la période de 2026, une convention d'une durée de 3 ans reconduisant les modalités précédentes**.

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, **le Département met à disposition contre rémunération (avec maintien du tarif annuel de 0,41 €/habitant DGF) un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal**. L'objet de la mission est de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions règlementaires, appui méthodologique.

D'un point de vue opérationnel, le Département a confié par délibération en date du 22 février 2021, la réalisation de la mission d'assistance technique au laboratoire public interdépartemental « Labocea », partenaire de 1er rang du Département.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260330-2026_03_09_09-DE

Au regard des articles L.3232-1-1 et R.3232-1 à R.3232-1-4 du code général des collectivités territoriales, **la commune éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale**, dérogatoire au code des marchés publics.

Le Conseil, considérant que la convention proposée maintient les modalités et les tarifs d'intervention, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide de reconduire la convention fixant les modalités d'assistance technique des services du Département pour la gestion et le fonctionnement de la station et du réseau de collecte des eaux usées, pour les 3 années à venir (2026-2028), au tarif annuel de 0,41 €/habitant DGF.**
- **Autorise Le Maire à signer cette convention avec le Département.**
- **Autorise Le Maire à régler le coût de cette assistance technique sur le budget de l'assainissement.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance

Marine HEUDES

Le Maire,

Éric HAMEL

MAIRIE DE SOUGÉAL 35610